



Education

La reconstruction du collège Paul Langevin de Sainte Savine : un choix audacieux et justifié pour le Département de l'Aube

Plus qu'une rénovation, le collège Paul Langevin de Sainte-Savine va connaître une révolution avec une déconstruction puis une reconstruction de ses bâtiments. Ce choix a été pris par le Département de l'Aube alors que les études ont mis en exergue de nombreuses adaptations à prévoir et de fortes contraintes pour y répondre dans les bâtiments actuels. Ainsi, le chantier de rénovation aurait été coûteux et fastidieux, sans conduire à un résultat pleinement satisfaisant, en particulier concernant la taille des classes et l'agencement général des locaux.

1| Pourquoi le choix de la reconstruction pour le collège Paul Langevin de Sainte-Savine ?

■ Un collège vieillissant aux capacités d'accueil insuffisantes

Construit en 1968 au cœur d'un quartier résidentiel, le collège Paul Langevin de Sainte-Savine est aujourd'hui vieillissant. Il s'agit du seul collège public de l'Aube à n'avoir pas bénéficié d'une rénovation depuis 1986 (date de reprise en gestion de ces établissements par le Département de l'Aube).

Il comportait à l'époque trois bâtiments indépendants (classes / administration / ½ pension) raccordés par une galerie couverte qui permettait aux élèves de se déplacer à l'abri des intempéries.

Depuis sa construction, deux bâtiments ont complété l'ensemble :

- 1986 : Extension du bâtiment enseignement par la création d'un bâtiment de 11 classes
- 1993 : un bâtiment avec 4 classes de technologie,

D'autres bâtiments ont fait l'objet de restructuration :

- 1998 : le bâtiment restauration,
- 2000 : le bâtiment CDI,
- 2004 : un bâtiment de maintenance.

En outre, l'augmentation constante des effectifs de collégiens ces dernières années sature aujourd'hui son offre d'accueil. Actuellement, cet établissement scolaire accueille 650 élèves environ répartis en 24 classes. Le nombre des élèves demi-pensionnaires est d'environ 420. Ces élèves sont issus des communes de Sainte-Savine, Torvilliers, La-Rivière-de-Corps, une partie des Noës-près-Troyes, ainsi que d'élèves bénéficiant de dérogations liées à leur collège de secteur.

■ De nombreux dysfonctionnements identifiés

Une étude de faisabilité lancée en 2020 a permis d'identifier les principales difficultés et dysfonctionnements de l'établissement :

- des salles d'enseignement aux dimensions insuffisantes,
- la faible isolation thermique des bâtiments,
- l'absence d'une salle polyvalente,
- l'absence d'accessibilité PMR,
- le manque de quelques salles de classes,
- des locaux administratifs peu visibles et peu fonctionnels,
- des logements de fonction ne correspondant plus aux standards actuels,
- une coursive de liaison qui présente de la rouille et globalement peu esthétique,
- des sols amiantés sur l'ensemble des locaux administratifs et sur une surface d'environ 1 300 m² dans le bâtiment enseignement (répartis sur les trois niveaux),
- des façades du bâtiment enseignement qui présentent des dégradations,
- des installations techniques à remettre à niveau (tableau général basse tension, armoires électriques, distribution électrique, installations de chauffage, ventilation...),
- l'espace technologique à repenser,
- le garage à vélos à restaurer,
- les espaces extérieurs à reconfigurer,
- ...

■ La solution de la reconstruction du collège sur le même site

Au regard de ces constats, le chantier de restructuration du collège nécessiterait des travaux lourds et conséquents. En effet, le système de construction avec une structure en béton comportant de nombreux murs porteurs rend quasi-impossible la redistribution interne des locaux et en particulier l'augmentation de la taille des salles d'enseignement ou leur reconfiguration aux standards et modes de fonctionnement actuels. C'est ce qui a motivé la décision du Département de l'Aube de démolir pour reconstruire sur le même site à Sainte-Savine un tout nouveau collège Paul Langevin.

Les objectifs sont multiples :

- redimensionner l'établissement en fonction des effectifs accueillis dans les prochaines années en fonction de l'évolution démographique du secteur,
- améliorer les conditions de vie et de travail des collégiens, des équipes pédagogiques, administratives et des agents du département (ATTEE),
- rétablir des pôles d'enseignements bien identifiables,
- remettre l'ensemble du bâti aux exigences réglementaires actuelles,
- améliorer les performances thermiques, diminuer les dépenses de fonctionnement, et optimiser le confort des utilisateurs,
- améliorer l'accueil du public et redonner une image plus moderne à ce bâtiment d'enseignement situé en cœur de ville.

2| Les enjeux et calendrier de ce projet d'envergure pour le Département de l'Aube

■ Première étape : lancer le concours de maîtrise d'œuvre

Dès ce mois de novembre 2022, le Département de l'Aube lance le concours de maîtrise d'œuvre. Cette procédure se déroule en deux phases :

- une phase candidature à l'issue de laquelle 4 candidats seront choisis pour remettre un projet,
- une phase d'offre à l'issue de laquelle le lauréat sera désigné.

Les éléments du cahier des charges pour ces constructions, d'une superficie totale de locaux de plus de 7 000 m², sont notamment :

- la construction d'un collège fonctionnel qui respecte les critères de l'Education Nationale,
- l'amélioration des conditions de vie quotidienne des élèves grâce à des matériaux qui offrent des conditions d'isolation, de sécurité, d'accessibilité et de confort adaptées,
- l'amélioration de la desserte du collège depuis l'avenue Gabriel Thierry et la sécurisation des flux au niveau de l'entrée,
- la préservation du tissu urbain de proximité et de l'environnement des riverains, avec un aménagement adapté de la parcelle qui limite les constructions en hauteur.

Ce n'est qu'après cette étape que l'on connaîtra l'agencement général du projet sur la parcelle avec le positionnement définitif des bâtiments, ainsi que l'aspect architectural de ces derniers.

Le collège est une nouvelle fois associé dans cette étape par le Département en vue de choisir le lauréat.

■ Un calendrier prévisionnel avec une fin de chantier envisagée en 2027

A ce stade, le calendrier prévisionnel du chantier envisagé est le suivant :

- Automne 2023 : démarrage des études
- Été 2024 : fin des études
- Automne 2024 : lancement du marché de travaux
- Printemps 2025 : démarrage des travaux de déconstruction puis de construction,
- Fin d'année 2027 : fin des travaux

Ce phasage est celui envisagé par les équipes du Département à ce stade. Il peut :

- évoluer pour intégrer des propositions qui seraient formulées par l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- être contraint par certains aléas (sanitaires, climatiques, économiques, géopolitiques...).

■ Un projet à 33 M€ HT

Le coût de cette opération est évalué à près de 33M€ HT, principalement financé par le Département de l'Aube. Ce chantier s'annonce déjà comme l'un des plus importants, en montant financier, portés par le Département.

Le coût d'opération intègre :

- le coût des travaux estimé à 22 M€,
- les frais d'études et les honoraires du groupement de maîtrise d'œuvre et de ses différents assistants,
- les aléas, les révisions des différents marchés, les frais de concours et de publicité,
- le coût de location du collège « éphémère »,
- le réaménagement du parc à l'issue des travaux.

■ Un chantier en cœur de ville aux nuisances limitées

Comme pour tout chantier de grande ampleur, ces travaux pourront entraîner des nuisances pour les différents usagers du collège et les riverains :

- des nuisances sonores, olfactives et visuelles,
- de la production de poussières,
- des vibrations,
- des problèmes de desserte.

Ces nuisances sont d'ores-et-déjà prises en compte et font partie des points sur lesquels le Département sera particulièrement vigilant. Des mesures seront mises en place pour les limiter au maximum pendant toute la durée du chantier.

Le Département de l'Aube conduit actuellement un autre chantier en plein cœur de l'agglomération Troyenne, avenue Anatole France, dans un tissu urbain très dense, et pour lequel aucune doléance des riverains n'a été relevée à ce jour.

3| Un collège éphémère pour permettre la continuité pédagogique

■ Les bâtiments éphémères : un chantier avant le chantier

Ce chantier d'envergure nécessite l'installation d'un collège « éphémère », destiné à accueillir les élèves durant la période de déconstruction puis de construction des nouveaux bâtiments.

Celui-ci sera installé à l'emplacement du parc Truaude, situé juste derrière l'emprise du collège et mis à disposition par la commune de Sainte-Savine. Ce parc sera entièrement remis en état par le Département de l'Aube à la fin du chantier.

Près de 3 800 m² de bâtiments modulaires y seront positionnés. Le Département de l'Aube a déjà eu recours à ce système lors d'une précédente rénovation de collège à Romilly-sur-Seine.

Cette solution permet :

- la continuité pédagogique en offrant de bonnes conditions de qualité de travail (limitation des nuisances liées au chantier),
- de sécuriser les collégiens en évitant de les déplacer d'un bâtiment à l'autre en fonction de l'avancement du chantier.

Il est à noter que des propositions d'optimisation des espaces différentes pourraient être formulées par l'équipe de maîtrise d'œuvre et retenues si elles venaient apporter une plus-value à la continuité pédagogique durant le chantier.

■ L'accès à ce collège éphémère

L'accès à ce bâtiment temporaire se fera, pour les collégiens, depuis l'avenue Gabriel Thierry, à quelques dizaines de mètres plus loin que l'actuel accès.

Une voie spécifique, sécurisée et éclairée sera mise en œuvre le long de la parcelle en chantier durant la phase de travaux afin que les collégiens cheminent depuis l'avenue Gabriel Thierry.

■ La restauration des collégiens demi-pensionnaires durant le chantier

Durant une partie de l'opération, l'actuel bâtiment restauration restera fonctionnel pour que les collégiens demi-pensionnaires puissent continuer à bénéficier de repas préparés sur site.

Néanmoins, il est vraisemblable que durant plusieurs mois, la restauration des élèves demi-pensionnaires se fera par portage de repas par l'intermédiaire d'un prestataire.